

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit et le huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PACAULT René, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 1<sup>er</sup> octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes TEXIER Maryse, PASSEBON Delphine, PINAUD Catherine, BERNARD Valérie, FERRY Sophie, Mrs PACAULT René, BARREAULT Fabrice, BOULOGNE Nicolas, ECALE Jean-Marie, RAMBAUD Didier, LEBLANC Alain

**ABSENTE** : Mme LE BASTARD Delphine,

**EXCUSES** : Mesdames DELBART Sandrine pouvoir à PASSEBON Delphine, Mrs ROBIN Philippe pouvoir à Didier RAMBAUD, LOIZEIL Vincent pouvoir à René PACAULT, ROBELIN Michel, PROUST Mickaël,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Madame Delphine PASSEBON  
Assistée de Madame Agnès DAUTET secrétaire de mairie

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 a été adressé aux membres du conseil municipal, sans observation il est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

FINANCES COMMUNALES

EMPRUNT

DECISION MODIFICATIVE

ESPACE DES MOULINS avenants

REMBOURSEMENT ARRHEs MAISON DES ASSOCIATIONS

PERSONNEL COMMUNAL – ouverture de poste

CAN RAPPORT CLECT 2018 – transfert de charges

SYNDICAT DE PAYS DU MARAIS POITEVIN modalités de liquidation au 31 décembre 2018

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

INFORMATIONS DIVERSES

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **2018-10-08-01 DE EMPRUNT**

Monsieur le Maire informe avoir reçu les trois propositions suivantes :

	Taux trimestriel/annuel	Frais de Dossier	Modalités remboursement
Caisse Epargne	0.45 / 0.45	500 €	Total ou partiel avec préavis
Crédit Mutuel	0.60 / 0.65	500 €	Total ou partiel sans indemnité
Crédit Agricole	0.62 / 0.62	10% du montant avec un minimum de 150 €	A terme échu et à tout moment

Après étude il propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.

Après discussion, le conseil municipal :

- vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 500 000 EUROS destiné à financer le FCTVA  
Cet emprunt aura une durée de totale de DEUX ans

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt - Avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables annuellement au taux FIXE de 0,45..%

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de CINQ CENTS EUROS.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du RA.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

- Autorise Monsieur PACAULT René Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

#### **2018-10-08-02 DE DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire :

- d'une part de changer le serveur informatique et d'acheter un ordinateur portable pour les besoins de service administratif,
- d'autre part l'achat de panneaux de signalisation pour la mise en priorité à droite de l'agglomération suite à la décision du conseil municipal.

Ces investissements n'ont pas été prévus au budget et il importe de procéder à des virements de crédits.

Le conseil municipal décide :

- |   |            |
|---|------------|
| - De prélever sur le compte 020 dépenses imprévues d'investissement | - 11 890 € |
| - créditer le compte 2152 op 95 plantation aménagement              | + 890 €    |
| - créditer le compte 2183 op 70 acquisition de matériel             | +11 000 €  |
| - charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.  |            |

#### **2018-10-08-03 DE ESPACE DES MOULINS - AVENANTS**

Les membres du conseil municipal disposent dans leur dossier du récapitulatif des avenants qui sont présentés par Monsieur LEBLANC pour approbation.

Le montant global est de 21 099.38 €uros H.T. réparti :

Avenant en plus : 34 809.78 €    avenant en moins : 13 710.40 €

Le nouveau montant du marché H.T. est de 1 841 934.11 €.

CONSTRUCTION DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL  
SAINT SYMPHORIEN [79]

DECOMPTÉ GENERAL PAR CORPS D'ÉTAT SEPARES

Lot	Société	Avenants		Marché initial HT	Marché final HT
		N° / Désignation	Montant HT		
LOT 01 - TERRASSEMENTS / VVD / ESPACES VERTS OPTION RETENUE : Clôture autour de la place centrale	EUROVIA POTIGOU CHARRENTES LIMOUSIN ID VERDE (6166,39 €)			87 490,00 €	87 490,00 €
SOUS-TRAITANT					
LOT 02 - Gros-œuvre	BREUIL ET DIE		8 445,46 €		8 445,46 €
SOUS-TRAITANT	EUROVIA POTIGOU CHARRENTES LIMOUSIN (6166,80 € - auto liquidation)				
LOT 03 - Charpente et ossature métallique / serrurerie	SOUS (2060,00 € - auto liquidation) 467 PROJET (2080 € - auto liquidation) CSMAP (10 000 € - auto liquidation)		3 121,00 €		102 841,00 €
LOT 04 - Etanchéité	SC21		955,00 €		29 919,00 €
LOT 05 - Couverture /ardoise zinc	SARL JEAN ROBERT				
LOT 06 - Menuiseries extérieures	HERVO ALU			104 106,67 €	104 106,67 €
LOT 07 - Menuiseries intérieures bois / agencement / parquet	COUDRONNIERE SAS			89 805,00 €	89 438,00 €
LOT 08 - Cloisons sèches / plafonds plaqués de plâtre	GONDO SARL			157 187,70 €	157 823,70 €
LOT 09 - Revêtements de sols scellés / pierre	SES TECHNIBOL			300,00 €	436,00 €
LOT 10 - Revêtements muraux / peinture	CLAUDE BETARD SARL			11 585,00 €	
LOT 11 - Plafonds suspendus / isolation / panneaux acoustiques muraux	COTE PLAFONDS			888,00 €	81 544,00 €
LOT 12 - Chauffage / ventilation / plomberie sanitaire	BRUNET SAS			1 992,00 €	55 629,58 €
OPTION RETENUE : Hôte machine à laver					
SOUS-TRAITANT	SCIDIAM (870,00 € - auto liquidation)				
SOUS-TRAITANT	TOLERIE INDUSTRIELLE (44887,00 € - auto liquidation)				
LOT 13 - Electricité courants forts et faibles	MG ELEC (6709 € - auto liquidation) BRUNET SAS			22 805,99 €	22 805,99 €
OPTION RETENUE : Protection boue basse pression - Système de nettoyage - Equipement d'alarme intrusion-noi - Reception TV satellite - Eclairage décoratif de façades - Pupitre manuel à mémoire 12 circuits				65 897,69 €	57 398,69 €
OPTION RETENUE : Four mixer - Nacelle à laver - Armoire haute (66,15)				193 962,00 €	193 962,00 €
OPTION RETENUE : Accès à la respiration en position verticale - Contrôle					
OPTION RETENUE : Perches latérales fixes - Nacelle 4x-6x-8x -				135 440,00 €	142 281,78 €
OPTION RETENUE : Ensemble de projecteurs - Projecteurs à découpe - Projecteurs plan convexes - Chariot de stockage des projecteurs				31 091,18 €	31 091,18 €
OPTION RETENUE : Vidéo projection - Retour scène - Console -				112 578,36 €	112 578,36 €
OPTION RETENUE : Eclairages scéniques				92 884,00 €	92 884,00 €
OPTION RETENUE : Vidéo projection - Retour scène - Console -				41 093,60 €	41 093,60 €
OPTION RETENUE : Eclairages scéniques				45 126,00 €	45 126,00 €
OPTION RETENUE : Eclairages scéniques	TEVILOU			23 205,00 €	23 205,00 €
OPTION RETENUE : Eclairages scéniques					
TOTAUX			23 906,54 €	1 818 027,17 €	1 841 934,11 €

Après débat, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

#### **2018-10-08-04 DE REMBOURSEMENT ARRHEs MAISON DES ASSOCIATIONS**

Une personne a réservé la petite salle pour les 24 et 25 novembre 2018. Or, elle souhaite annuler cette réservation, la date ne correspondant plus à ses besoins et aucune autre date proche n'est disponible.

Cette salle a été relouée pour le 24 novembre uniquement.

Le conseil municipal décide de rembourser les arrhes versées (soit 30 euros) pour la location des 24 et 25 novembre 2018 et charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

#### **2018-10-08-05 DE PERSONNEL COMMUNAL – Ouverture de poste**

Monsieur le Maire informe qu'un adjoint d'animation principal 1<sup>er</sup> classe employée tant par le Syndicat de Communes Plaine de Courance pour 24,27 heures hebdomadaire que par la commune à raison de 10,33 heures hebdomadaires, est inscrit sur la liste d'aptitude auprès du Centre du Gestion, au titre de la promotion interne, au grade d'animateur.

Le Syndicat de communes, employeur principal de l'agent, a décidé d'une nomination au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'animateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour permettre la nomination de l'agent. Il précise que cet agent, en raison du changement de catégorie, sera stagiaire pendant 6 mois.

Le conseil municipal ayant entendu les explications ci-dessus décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- De créer un poste d'animateur à 10h33 par semaine
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités d'usage et de signer les contrats.
- De valider le nouveau tableau des effectifs
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019.

#### **2018-10-08-06 DE CAN RAPPORT CLECT 2018 – transferts de charges**

Le rapport sur les transferts de charges de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 a été adressé aux membres du conseil municipal.

Ce rapport porte sur l'évaluation des charges liée au transfert :

- du complexe sportif de la Venise Verte au 1<sup>er</sup> mars 2018 ;
- de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après discussion, le conseil municipal

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La décision approuvant le rapport de la CLETC en date du 1er octobre 2018
- 

Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 1er octobre 2018.

#### **2018-10-08-07 DE SYNDICAT DE PAYS DU MARAIS POITEVIN modalités de liquidation au 31 décembre 2018**

Le 28 novembre 2017, le comité syndical du Syndicat de Pays du Marais poitevin des Deux-Sèvres s'est prononcé sur le principe et la date de dissolution au 31 décembre 2018.

Il convient à ce jour de compléter cette délibération en statuant sur les modalités de liquidation (répartition de l'actif et du passif, du personnel et des résultats de clôture et de trésorerie).

Suite au comité syndical du 10 septembre 2018, les dix-sept communes adhérentes doivent ainsi se prononcer sur les décisions prises :

- Aucune répartition du passif n'est à prévoir, le Syndicat de Pays n'ayant pas d'emprunt ni de dette

- Attribution à la commune de La Rochénard du mobilier et du matériel informatique demandés pour la somme totale de 700€ TTC

- Attribution au SIVOM de Mauzé-sur-le-Mignon de l'ordinateur portable ASUS P550 pour la somme de 450€ TTC

- Attribution gracieuse de l'adaptation du poste de travail à la commune de Frontenay-Rohan-Rohan en raison de la mutation de l'agent dans la collectivité

- Attribution gracieuse de l'imprimante laser EPSON à la commune de St-Hilaire-la-Palud

- Rattachement de l'agent adjoint administratif territorial, 15/35<sup>ème</sup>, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans les mêmes conditions de fonction et avec un régime indemnitaire équivalent afin de compléter son temps de travail à temps complet à la commune de Frontenay-Rohan-Rohan

- Acter les décisions défavorables des communes adhérentes sur le rattachement de l'agent adjoint administratif territorial, 35/35<sup>ème</sup>, en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 29 juillet 2019. Ainsi, le comité syndical ne peut se prononcer sur ce point.

- Acter la clé de répartition des résultats de clôture et de trésorerie selon le tableau ci-dessous :

COMMUNES	POPULATION I.N.S.E.E. AU 01/01/2018	POURCENTAGE DE RÉPARTITION
ARÇAIS	623	2,85%
BESSINES	1 710	7,82%
COULON	2 319	10,61%
ÉPANNES	870	3,98%
FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	3 008	13,76%
LA ROCHÉNARD	586	2,68%
LE BOURDET	601	2,75%
LE VANNEAU-IRLEAU	904	4,13%
MAGNÉ	2 750	12,58%
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	2 820	12,90%
PRIAIRE	122	0,56%
PRIN-DEYRANÇON	635	2,90%
ST-GEORGES-DE-REX	445	2,04%
ST-HIALIRE-LA-PALUD	1 601	7,32%
ST-SYMPHORIEN	1 936	8,86%
THORIGNY-SUR-LE-MIGNON	108	0,49%
VALLANS	824	3,77%
<b>TOTAL</b>	<b>21 862</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'acter les décisions précitées conformément à la délibération du Comité syndical du Syndicat de Pays du Marais poitevin des Deux-Sèvres en date du 10 septembre 2018.

## **DEBATS SUR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **EMPRUNT**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné autorisation de négocier auprès des banques pour la réalisation d'un emprunt court terme (2 ans) de 500 000 €.

#### **DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT**

Madame PASSEBON demande le nom de l'entreprise fournisseur du matériel informatique. Le matériel est pris chez MARCIREAU NIORT.

#### **ESPACE DES MOULINS AVENANT**

Monsieur le Maire indique que pour la salle c'est comme dans le cas d'une construction d'une maison il y a des surprises. Monsieur ECALE précise que certains avenants sont dus au bureau de contrôle qui impose des normes tout au long de la construction. Si on ne les exécute pas on n'aura pas l'autorisation d'ouvrir la salle. Madame PINAUD demande s'il peut y avoir un recours étant donné le coût supplémentaire des avenants imposés par le bureau de contrôle.

#### **CAN RAPPORT CLECT 2018 – transferts de charges**

Monsieur le Maire précise que lors des travaux d'aménagement du centre bourg la CAN avait fait un diagnostic des conduites des réseaux d'eau et certaines malgré qu'il n'y ait pas eu de fuite, n'étaient pas en état. La CAN est intervenue et les a refaites sur une partie pour un montant d'environ 140 000 euros.

#### **SYNDICAT DE PAYS DU MARAIS POITEVIN modalités de liquidation au 31 décembre 2018**

Monsieur le Maire précise que le Syndicat n'avait pas d'emprunt, que les dépenses étaient couvertes par les subventions de l'Etat et des Collectivités adhérentes

Le SIVU du Marais Poitevin est surtout intervenu sur la commune pour la restauration du lavoir Rue des Ecoles et le musée de la Bugaie

#### **POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS**

Monsieur RAMBAUD informe que les travaux de voirie sont démarrés. Quand ce programme sera terminé un beau travail aura été fait dans le bourg. Il pense que dans le bourg on aura fait le tour et qu'il faudra penser aux extérieurs. En 2019 il faudrait prévoir la Route de la Champenoise et la Route de Fors.

Monsieur ECALE indique que la Route de Niort n'est pas très belle et qu'elle reste à faire mais elle dépend du Conseil Départemental.

Monsieur RAMBAUD est intervenu auprès du Département qui avait commencé à refaire les bandes STOP, leur rappelant que conseil municipal ayant décidé de mettre l'agglomération en priorité à droite.

Monsieur ECALE précise qu'ils auraient du refaire les passages piétons route de Souigné.

Monsieur BOULOGNE rappelle qu'ils doivent faire les bandes jaune route de Niort. Monsieur ECALE dit que dimanche 3 voitures seulement étaient stationnées sur le parking face au stade. Les autres véhicules étaient sur les trottoirs.

Monsieur LEBLANC intervient concernant les travaux de la Maison des Associations. Ils ont été arrêtés la semaine dernière et la réception est prévue mercredi prochain.

La clôture au niveau de l'arrêt bus Grande Rue est terminée.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que le 14 octobre 2018, les cyclos randonneurs organisent une manifestation. Il indique que la commune à l'habitude de les accueillir en mettant la salle socio-éducative et sportive à disposition pour les inscriptions et le moment de convivialité, il aura besoin de personnes pour servir.

Monsieur BARREAULT demande si le Président a fait une demande pour le rafraîchissement, antérieurement le Président adressait une demande en mairie. De son côté Monsieur BARREAULT n'a rien prévu.

Monsieur le Maire précise qu'il n'en a pas reçu mais qu'il reçoit le nouveau président et qu'il va lui en faire part.

Monsieur BARREAULT précise qu'il faut compter sur plus de 200 personnes et demande qui sera présent. Monsieur BOULOGNE s'occupe des boissons avec Monsieur ECALE.

Seront présents pour aider Messieurs PACAULT, LEBLANC, ECALE, RAMBAUD.

Monsieur PACAULT indique qu'il reçoit le président qu'il fera le point avec lui, sachant que le club s'occupe de la mise en place. Ils ont une bonne organisation.

Monsieur ECALE dit qu'il faudra mettre prévoir de la rubalise pour la signalisation.

Monsieur PACAULT indique que cette année le 11 novembre est le centenaire de l'arrêt de la guerre 14-18, et que la commune doit le marquer. Il propose une exposition faite par une personne de La GARETTE. Monsieur BARREAULT précise que les écoles sont également en train de préparer une exposition.

Le conseil municipal approuve ces décisions.

Concernant ST SYMP EN FETE, Monsieur BARREAULT remercie toutes les personnes qui sont intervenues, associations, personnels, commerçants, forains, et précise qu'il est important que tout le monde soit soudé lors de cette manifestation. Lors de la prochaine réunion de la commission vie associative le bilan sera présenté et on verra les modifications qui pourront être apportées.

1<sup>er</sup> décembre Concert festin d'Alexandre dans l'église à 20h30 financé pour 1/3 par le Conseil Départemental

2 décembre Spectacle pyrotechnique sur la façade de la mairie, pris en charge par moitié entre la mairie et le comité des fêtes. Il faudra 20 petits sapins et 1 grand.

14 décembre Fête de Noël

Monsieur BARREAULT propose que les décors de rue soient installés pour le 1<sup>er</sup> décembre, le conseil municipal acte.

Concernant l'Espace des Moulins, Monsieur BARREAULT précise qu'on devait, ce soir, parler des tarifs et demande si on a déjà des réservations ? et comment on procède.

Monsieur ECALE informe que la pré-réception est fixée vers le 15 ou 20 novembre avec une réception définitive le 20 décembre.

Monsieur PACAULT indique qu'il a des réservations :

- le 28 juin pour le congrès des Anciens Combattants
  - le 27 février pour l'assemblée générale du Crédit Agricole
  - que pour le prochain comité de pilotage du 11 octobre il a sollicité une personne qui travaille pour une salle qui viendra expliquer leur mode de fonctionnement. Monsieur BOULOGNE précise qu'on aurait dû demander au régisseur d'Aiffres dont c'est le travail.
- Seront évoquées les modalités concernant la réservation en ligne par carte bleue, les tarifs, le règlement, le fonctionnement...

Pour rappel la commission communication et informations se réunie le 10 octobre à 20h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00.